

MODIFICATION 003
CSPS-RFP-17GH-1052

À tous les offrants :

Le but de cette modification vise à tenir compte de ce qui suit :

Questions et réponses

Question n° 2 :

Nous avons quelques sous-traitants que nous utilisons pour l'animation. Nous comprenons que dans la demande de proposition vous allez choisir un seul animateur pour ce projet. Notre compagnie pourrait-elle proposer plus d'un animateur?

Réponse n° 2 :

L'exigence est pour un (1) animateur de développement du leadership seulement, tel qu'indiqué dans le document d'appel d'offres.

Question n° 3 :

Avez-vous une estimation du moment où vous vous attendez à ce que le travail commence?

Réponse n° 3 :

Les travaux débuteront probablement en mars-avril 2018.

Question n° 4 :

A la page 33, de l'annexe B Base de paiement, le niveau d'effort estimatif est de 55 jours. A la page 31, à l'annexe A de l'Énoncé de travail, les jours d'animation totalise 25 jours. Nous tenons simplement à confirmer que les 30 jours restants serviront à la planification, préparation, développement, rencontres, rédaction de rapports, etc.

Réponse n° 4 :

Tout à fait, les jours restants serviront à la planification, préparation, développement, rencontres, rédaction de rapports, etc.

Question n° 5 :

Je pense possiblement devoir communiquer avec le Programme de sécurité industrielle pour cette question, mais savez-vous à brûle-pour point s'il est possible de parrainer un sous-traitant pour une proposition ou s'il est nécessaire d'attendre l'octroi du contrat pour initier un tel parrainage?

Réponse n° 5 :

Tel qu'énoncé dans le site web du Programme de sécurité des contrats (PSC), l'entrepreneur principal est l'organisation dont la soumission en vue de l'obtention d'un contrat du gouvernement du Canada est retenue. Le sous-traitant est embauché par l'entrepreneur principal pour exécuter une partie du contrat.

Il incombe à l'entrepreneur principal d'obtenir l'approbation du Programme de sécurité des contrats avant d'attribuer un sous-contrat assorti d'exigences de sécurité. De plus, il leur incombe aussi de parrainer un sous-traitant dans l'obtention de leur attestation de sécurité requise.

Prière de vous référer au site web du PSC <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html> sous la rubrique des exigences de sécurité des sous-contrats.

Question n° 6 :

Étant donné la relation unique des pays CANZUK en ce qui concerne les normes internationales en matière d'éducation, la Couronne accepterait-elle des diplômes du Royaume-Uni, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie comme équivalents aux diplômes canadiens aux fins de l'exigence de TC3, en raison des délais indus que pourraient représenter le processus d'évaluation des titres de compétences des soumissionnaires autrement hautement qualifiés à soumettre une réponse dans les temps requis.

Réponse n° 6 :

L'École de la fonction publique du Canada (ÉFPC) n'acceptera pas des diplômes du Royaume-Uni, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie comme équivalents aux diplômes canadiens aux fins de l'exigence de TC3.

L'ÉFPC n'acceptera pas ces pays comme équivalent dans ce processus de demande de proposition.

Tel que précisé dans TC3, si le diplôme de la ressource proposée provient d'une institution à l'extérieur du Canada, le soumissionnaire devrait fournir la preuve de l'équivalence canadienne de tierce partie reconnue pour sa ressource proposée.

Une liste d'organismes reconnus peut être consultée dans le site web du Centre canadien d'information sur les titres de compétences internationaux à l'adresse suivante: <https://www.cicic.ca/>

Question n° 7 :

Deux entreprises peuvent-elles proposer la même ressource?

Réponse n° 7 :

Oui, deux entreprises peuvent proposer la même ressource.

Question n° 8 :

Pourriez-vous svp confirmer que les lettres de clients/témoignages exigés sous TC1, au point 6, doivent en fait être des lettres signées à inclure dans la proposition et qu'un minimum de deux (ou plus) sont exigées afin de soutenir de façon globale les heures d'animation citées dans TC1, et non pas que deux lettres de client sont exigées par projet cité?

Réponse n° 8 :

Non les lettres ou références n'ont pas besoin d'une signature.